

USTR06 - Gouvernance participative et nouvelles pratiques du développement économique

Présentation

Prérequis

Bac+3 minimum (L3), niveau licence ou équivalent

Objectifs pédagogiques

- Renforcer la compréhension des structures institutionnelles et des rôles des acteurs publics dans le développement économique appliqué à l'aménagement
- Appréhender la nature des compétences en gestion de projet et en programmation urbaine.
- Favoriser des approches participatives et collaboratives dans l'aménagement du territoire au profit du développement économique
- Intégrer des pratiques innovantes et des méthodes participatives comme la Fresque pour l'implication des citoyens et plus globalement des parties prenantes économiques.
- Analyser et critiquer les dynamiques entre l'État et les collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques économiques appliquées à l'aménagement.
- Encourager des modèles de développement économique endogène et inclusif.

Compétences

Contribuer à porter la question du développement économique dans les processus d'élaboration du projet d'aménagement et de territoire

Programme

Contenu

Jour 1 et 2 (19 et 20 mai 2025) : Les sessions sur les cadres institutionnels de l'action publique (Etat et Collectivités) visent à fournir une connaissance approfondie des structures et des rôles des institutions publiques dans le développement économique appliqué à l'aménagement du territoire et à l'aménagement opérationnel.

Objectifs spécifiques :

- Identifier les principales institutions impliquées dans l'aménagement économique
- Comprendre les rôles et les responsabilités de ces institutions.
- Clarifier les nouvelles relations entre l'État, les collectivités et les acteurs privés afin de faciliter l'accueil de projets industriels dans les territoires : la méthode « Territoires d'industrie », programme national territorialisé
- Réaliser une analyse critique des dynamiques entre l'État et les collectivités dans la mise en œuvre des projets.
- Analyser les interactions entre les différents niveaux de gouvernance.

Jour 3 (21 mai 2025) : La session dédiée à la démarche de projet en programmation urbaine a pour but de familiariser les participants avec les processus et les méthodes de projet inclusif

Objectifs spécifiques :

- Comprendre la programmation urbaine dans l'aménagement comme processus intégrateur des nouvelles pratiques du développement économique appliquées à l'aménagement opérationnel
- Appréhender la démarche partenariale et participative au service du développement économique dans le cadre du processus de projet en programmation urbaine

Mis à jour le 30-08-2024



Code : USTR06

Unité spécifique de type mixte

4 crédits

Responsabilité nationale :

EPN11 - Territoires / François

MEUNIER

Jour 4 (22 mai 2025) : Cette session met l'accent sur l'évolution des pratiques de gestion de projet, passant d'une approche directive à une approche participative.

Objectifs spécifiques :

- Encourager l'engagement des parties prenantes et des citoyens dans le processus de coproduction du développement économique dans l'aménagement opérationnel
- Promouvoir des pratiques économiques inclusives et endogènes (économie sociale et solidaire - ESS et d'autres formes d'économie populaire)

Jour 5 (23 mai 2026) : La méthode de la Fresque est utilisée pour simuler des situations participatives et évaluer l'intégration des pratiques participatives dans les projets.

Objectifs spécifiques :

- Appliquer des techniques de facilitation participative.
- Évaluer les impacts des contributions citoyennes sur le développement économique local.

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

L'évaluation consiste en une session réalisée à distance après l'achèvement du module, où chaque participant dans une durée limitée, devra répondre à une question posée par chaque intervenant du module.